



COMMUNE D'AIGLE

La Municipalité

Communiqué de presse

## Aigle subventionne les nouveaux vélos et scooters électriques

**(Aigle 26.08.2008) - Les habitants et entreprises d'Aigle bénéficient désormais d'une subvention de la Commune pour acheter des vélos et scooters électriques. Le montant attribué est de 400 francs par engin et provient du Fonds énergétique durable. Un budget de 6'000 francs est à disposition pour l'année 2008. Cette opération s'intègre au projet NewRide, soutenu par la Confédération, et auquel participe la ville d'Aigle.**

Deux conditions majeures doivent être remplies en tant que contribuable de la ville d'Aigle pour bénéficier de la subvention communale à l'achat d'un vélo ou d'un scooter électrique: être domicilié sur la commune et choisir son modèle chez l'un des concessionnaires agréés, en l'occurrence Dom Cycle et le Garage Burnier. Il suffit ensuite de remplir un formulaire, disponible auprès de la Bourse communale ou téléchargeable sur le site [www.aigle.ch](http://www.aigle.ch), et de fournir une facture dûment acquittée pour toucher le montant de 400 francs, une somme bienvenue étant donné le prix relativement élevé de ces modèles adaptés à la mobilité douce.

La Municipalité a suivi la proposition de la Commission de l'énergie et du développement durable qui prévoyait d'octroyer des subventions aux futurs usagers de deux-roues électriques. Le budget 2008 s'élève à 6'000 francs. Il sera renouvelé en 2009. Ce montant provient du Fonds énergétique durable, alimenté par la taxe communale perçue sur chaque kWh d'électricité tout au long de l'année, par l'entremise de la Romande Energie SA.

Avec cette opération, Aigle participe au projet NewRide ([www.newride.ch](http://www.newride.ch)), qui soutient l'introduction des deux-roues électriques en Suisse en collaborant avec des communes, entreprises, fabricants et importateurs. Cette forme de mobilité douce contribue à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> et les nuisances dues au trafic. En subventionnant des deux-roues électriques adaptés aux besoins quotidiens, la Commune d'Aigle vise un objectif clair : favoriser le transfert des usagers automobiles vers des engins plus respectueux de l'environnement et moins gourmands en énergie.

### Contacts:

Marie-Luce Duroux, Municipale, 079 729 87 02, [marie-luce.duroux@aigle.ch](mailto:marie-luce.duroux@aigle.ch)  
Gabriel Clément, Délégué à l'énergie, 024 468 41 11, [mobilite@aigle.ch](mailto:mobilite@aigle.ch)

Document joint : Formulaire de demande de subvention

Aigle, le 26 août 2008

La Municipalité

